

# Un guide des Nations unies

Pour aider les ONG  
asiatiques à explorer le  
système international  
des droits de la personne  
et autres mécanismes



**Publié conjointement par :**

Fondation canadienne des droits de la personne  
1425, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 407  
Montréal, Québec  
H3G 1T7  
Canada

Ateneo Human Rights Center  
G/F Ateneo Professional Schools  
Rockwell Drive, Rockwell Center  
Makati City, Philippines

Asian Migrant Centre  
9/F, Lee Kong Commercial Building  
115 Woosung Street  
Kowloon, Hong Kong

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development  
Santitham YMCA Building  
3<sup>rd</sup> Floor, Room 305 - 307  
11 Sermsuk Road, Soi Mengrairasmi  
Chiang Mai, 50300 Thaïlande

ISBN: 2-921337-20-7

Copyright © 2000 : Fondation canadienne des droits de la personne

Il est permis de reproduire ou de citer l'information contenue dans ce document à des fins non commerciales, à condition d'en indiquer la provenance.

Nota : Afin d'alléger le texte, nous avons utilisé le masculin pour désigner à la fois les hommes et les femmes, tout en ayant recours aux termes génériques et aux tournures neutres dans la mesure du possible. Cela ne s'applique pas aux sections portant plus spécifiquement sur les travailleuses migrantes.

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE I : MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>13</b>
<b>1. Méthodologie pour l'étude des cas de violation des droits de la personne touchant des travailleurs migrants</b> .....	<b>15</b>
<b>PARTIE II : INSTRUMENTS DES NATIONS UNIES</b> .....	<b>17</b>
<b>2. Mécanismes de l'ONU applicables aux droits des travailleurs migrants</b> .....	<b>19</b>
2.1. Introduction.....	19
2.2. Mécanismes de suivi des traités.....	20
2.2.1. Vue d'ensemble : situer les mécanismes de suivi des traités dans le cadre du système des Nations unies en matière de droits de la personne .....	20
2.2.2. Mécanisme de plainte individuelle.....	22
2.2.3. Traités des Nations unies comportant un mécanisme de plainte individuelle .....	23
2.2.4. Comment présenter une communication.....	23
i. Premier critère d'admissibilité d'une communication en vertu de l'OPCCPR, du CERD, de la CAT et de la MWC .....	23
ii. Critères additionnels d'admissibilité en vertu de l'OPCCPR .....	25
iii. Format de la communication .....	25
2.2.5. Après avoir présenté la communication.....	26
i. Au Comité des droits de l'homme en vertu de l'OPCCPR.....	26
ii. Au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en vertu du CERD .....	27
iii. Au Comité contre la torture en vertu de la CAT .....	27
iv. Au Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en vertu de la MWC (pas encore en vigueur).....	28

2.2.6	Sanctions et application .....	28
2.3.	Mécanisme de plainte entre États .....	28
2.3.1.	Traités des Nations unies comportant un mécanisme de plainte entre États .....	29
2.3.2.	Comment présenter une communication .....	29
i.	Critères d’admissibilité d’une communication présentée en vertu du CCPR, du CERD, de la CAT et de la MWC .....	29
ii.	Le rôle éventuel des ONG dans la présentation d’une communication .....	30
2.3.3.	Après avoir présenté la communication .....	30
i.	Procédure en vertu du CCPR, de la CAT et de la MWC .....	30
ii.	Procédure en vertu du CERD .....	32
2.3.4.	Sanctions et application .....	33
2.4.	Mécanisme de rapport .....	33
2.4.1.	Traités des Nations unies comportant un mécanisme de rapport .....	33
i.	Déclaration sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes : un mécanisme de rapport «parasite» .....	35
ii.	Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l’exploitation de la prostitution d’autrui .....	35
2.4.2.	Présentation du rapport de l’État partie .....	36
2.4.3.	Rôle des ONG dans la préparation du rapport de l’État partie .....	36
2.4.4.	«Minirapports» et «rapports fantômes» : Quand on ne permet pas aux ONG de participer à la préparation du rapport de l’État : .....	37
i.	«Minirapports» .....	37
ii.	«Rapports fantômes» .....	37
iii.	Préparation d’un «rapport fantôme» .....	38
iv.	Règles de base de la présentation .....	39
2.4.5.	Parler à un ou à plusieurs membres du Comité .....	39
2.4.6.	Résultat du mécanisme de rapport : le rapport final du Comité .....	40
2.4.7.	Interrelation entre les rapports présentés aux Nations unies et le travail de lobbying et de défense des droits réalisé à l’échelle nationale .....	40
2.5.	Mécanismes extra-conventionnels .....	41
2.5.1.	Vue d’ensemble : les mécanismes extra-conventionnels dans le cadre du système des Nations unies en matière de droits	

de la personne .....	41
i. Avantages et inconvénients des mécanismes extra-conventionnels par rapport aux mécanismes de suivi des traités .....	43
ii. Conflit de compétences : peut-on utiliser de manière concomitante les mécanismes extra-conventionnels et les mécanismes de suivi des traités? .....	43
iii. Le Conseil économique et social et ses Commissions : consultation et représentation des ONG .....	44
2.5.2. Mécanismes extra-conventionnels s'appliquant aux violations des droits de la personne .....	45
i. Rapporteurs spéciaux et Groupes de travail relevant de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission.. .....	45
ii. Fonctions des Rapporteurs spéciaux et des Groupes de travail .....	45
iii. Mécanismes s'appliquant particulièrement aux travailleuses migrantes .....	46
iv. La façon dont les ONG peuvent présenter de l'information à un Rapporteur spécial ou un Groupe de travail .....	47
v. Critères s'appliquant aux communications en vertu des mécanismes s'intéressant à un thème ou à un pays .....	47
vi. Modèles et questionnaires fournis par certains organes .....	
(Violence contre les femmes et torture) .....	48
vii. La procédure 1503 .....	55
viii Déroulement de la procédure .....	55
ix. La Commission de la condition de la femme .....	57
Liste des Rapporteurs et Groupes de travail .....	59
Notes de fin .....	62
<b>3. États membres des Nations unies .....</b>	<b>65</b>
<b>4. Abus et normes applicables aux droits de la personne dans les instruments de l'ONU .....</b>	<b>71</b>
Tableau des abus et normes relatives aux droits de la personne dans les instruments de l'ONU .....	77
<b>5. Ratification des instruments pertinents des Nations unies .....</b>	<b>83</b>

<b>PARTIE III : INSTRUMENTS DE L'OIT .....</b>	<b>91</b>
<b>6. Mécanismes de l'OIT applicables aux droits des travailleurs migrants .....</b>	<b>93</b>
6.1. Introduction à l'Organisation internationale du travail .....	93
6.1.1. Mandat .....	93
6.1.2. Structure.....	93
i. La Conférence internationale du travail .....	94
ii. Le Conseil d'administration .....	94
iii. Le Bureau international du travail .....	95
6.1.3. Les organisations non gouvernementales (ONG) et l'OIT .....	95
6.1.4. L'OIT et les travailleurs migrants .....	96
i. L'engagement de longue date de l'OIT à la protection des travailleurs migrants .....	96
ii. Qui est considéré comme travailleur migrant au titre des instruments de l'OIT? .....	97
6.2. Le système de contrôle de l'Organisation internationale du travail .....	98
6.2.1. Système de contrôle régulier .....	98
6.2.2. Les ONG et le processus de rapport .....	99
6.2.3. Soumission des conventions et recommandations aux autorités compétentes .....	100
6.2.4. Conventions ratifiées de l'OIT .....	101
i. L'échéancier de rapport.....	101
ii. Contenu des rapports .....	102
iii. Examen et suivi des rapports gouvernementaux .....	104
6.2.5. Conventions de l'OIT n'ayant pas été ratifiées et recommandations .....	105
6.2.6. Conventions fondamentales de l'OIT .....	106
6.2.7. Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale .....	107
6.3. Procédures spéciales de contrôle sociale .....	107
6.3.1. Réclamations en vertu des articles 24, 25 et 26(5) de la Constitution de l'OIT .....	107
6.3.2. Plaintes au titre des articles 26 à 29 et 31 à 34 de la Constitution de l'OIT .....	112
6.3.3. Procédure relative à la liberté syndicale .....	117

i. Le Comité de la liberté syndicale (CFA) .....	118
ii. Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale (FFCC) .....	122
6.4. Mécanismes <i>ad hoc</i> et mécanismes officiels .....	124
6.4.1. Enquêtes spéciales sur la discrimination .....	124
6.4.2. Études typologiques ou pratiques (relatives à l'exploitation des travailleurs migrants non couverte par les procédures prévues aux conventions) .....	125
6.4.3. Procédure de contacts directs .....	126
6.4.4. Coopération technique et services consultatifs techniques .....	127
Notes de fin .....	128
<b>7. États membres de l'Organisation internationale du travail .....</b>	<b>131</b>
<b>8. Abus et normes relatives aux droits de la personne dans les     instruments de l'OIT .....</b>	<b>135</b>
Tableaux des abus et normes relatives aux droits de la personne dans les instruments de l'OIT .....	141
<b>9. Ratification des instruments pertinents de l'OIT .....</b>	<b>149</b>
<b>PARTIE IV : CONCLUSION .....</b>	<b>167</b>
<b>10. Conclusion .....</b>	<b>169</b>
<b>PARTIE V : ANNEXES .....</b>	<b>171</b>
<b>Annexe A   Glossaire .....</b>	<b>173</b>
<b>Annexe B   Références .....</b>	<b>181</b>
<b>Annexe C   Bibliographie .....</b>	<b>187</b>
<b>Annexe D   Questionnaire relatif à des allégations de violations             des droits de l'homme des migrants .....</b>	<b>191</b>

## Remerciements

Les éditeurs témoignent du généreux soutien financier que leur a accordé l'Agence canadienne de développement international par l'entremise de son programme SEAFILD et du programme MSOP (*Membership and Specialized Organizations Program*) de la Direction générale du Partenariat canadien.

Nous désirons exprimer notre plus profonde gratitude à toutes les personnes qui ont consacré temps et expertise à la préparation de cette publication, plus particulièrement :

### L'équipe de recherche et de rédaction

Milagros P. Arguelles, Fondation canadienne des droits de la personne

Lindsey Cameron, faculté de droit de l'Université McGill

Alejandra M. Varela, faculté de droit de l'Université McGill

### L'équipe de révision

Dr Ryszard Cholewinski, Leicester University

Dr El Obaid Ahmed El Obaid, faculté de droit de l'Université McGill, membre du conseil d'administration de la FCDP

Dr Audrey Macklin, École de droit de Dalhousie, membre du conseil d'administration de la FCDP

Dr René Provost, faculté de droit de l'Université McGill, membre du conseil d'administration de la FCDP

### Les personnes-ressources

Mme Aurora Javate de Dios, Coalition Against Trafficking in Women – Asia Pacific

M. Clarence Dias, International Centre for Law and Development

Atty. Johannes Ignacio, Alterlaw

Atty. Glenda Litong, Alterlaw

Mme Alcestis Mangahas, OIT Manille – IPEC

M. Bien Molina, Migrants Forum in Asia

Atty. Ma. Glenda Ramirez, Ateneo Human Rights Center

Atty. Mary Jane Real, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development

M. Ben Schonveld, Organisation mondiale contre la torture

Atty. Amparita Sta. Maria, Ateneo Human Rights Center

M. Rex Varona, Asian Migrant Centre

Mme Felice I. Yeban, Center for Peace, Gender and Human Rights Education, Philippine Normal University

### Nous tenons également à° remercier :

René Plaetevoet, pour avoir contribué à la conception du projet et à la recherche initiale de financement.

Le programme de stages en droits de la personne de la faculté de droit de l'Université McGill, pour avoir mis à notre disposition les stagiaires ayant participé à la recherche.

Les participants, animateurs et personnes-ressources ayant participé au Programme international de formation en droits de la personne de 1999 et à la Consultation régionale sur le Guide des Nations unies en novembre 1999, pour leurs commentaires précieux et la générosité avec laquelle ils nous ont fait profiter de leur expérience afin d'assurer que ce document corresponde aux besoins des ONG asiatiques.

Le personnel de l'Unité des rapports et de la chancellerie du Service des normes internationales du travail du Bureau international du travail, à Genève, pour nous avoir fourni des réponses promptes et utiles.

Vincenza Nazzari, pour s'être chargée de la correction des épreuves.

Coréograph, pour avoir conçu la maquette en page titre.

## **Message de la FCDP**

Cette publication fait partie du Programme des travailleurs migrants de la Fondation canadienne des droits de la personne. « Un guide des Nations unies » est le fruit de milliers d'heures de recherche, d'entrevues et de consultations. Le document a également bénéficié des commentaires précieux des participants, animateurs et personnes-ressources ayant participé au Programme international de formation en droits de la personne de 1999 et à la Consultation régionale de 1999 sur le Guide des Nations unies.

Le Guide veut permettre aux ONG asiatiques d'adopter des stratégies efficaces en vue de promouvoir et de protéger les droits des travailleurs migrants en Asie, plus particulièrement les droits des femmes. La démarche suggérée s'applique tout autant aux mécanismes officiels des systèmes de l'ONU et de l'OIT qu'à d'autres contextes. Nous espérons également que le Guide servira d'outil d'éducation et de sensibilisation à la situation des travailleurs migrants.

Nous sommes conscients que le système international en matière de droits de la personne est en constante évolution, ce qui suscite l'émergence de nouvelles stratégies et de nouvelles approches dans le recours aux divers mécanismes de l'ONU et de l'OIT. Pour s'adapter à ces changements, la FCDP a l'intention de continuer à améliorer ce Guide et à le mettre à jour. C'est avec plaisir que nous recevrons tout commentaire ou suggestion nous aidant à assurer que le Guide reste un outil pratique et efficace pour la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants.

Vous êtes priés de transmettre vos commentaires à l'attention du :

Programme des travailleurs migrants  
Fondation canadienne des droits de la personne  
1425, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 407  
Montréal, Québec H3G 1T7  
Canada

Télécopieur : (514) 954 0659

Courriel : [chrf@chrf.ca](mailto:chrf@chrf.ca)